



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 9 mars 2010 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H35.

10-03-043

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-044

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question.

8

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

10-03-045

8.1

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'approuver la demande d'aide financière suivante :

- La Fondation canadienne du rein : 50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

ADMINISTRATION

10-03-046

9.1.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2010 s'élevant à 406 183.81\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 47 505.52\$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-047

9.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 08-12-217, un contrat de services professionnels à la firme Construction Morin & Luneau visant à construire une conduite d'amenée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 1 641 768.07\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 5 mars 2010 et s'intitulant «décompte progressif no 5 »;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues



ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 0858 produite en date du 03 mars 2010 et s'établissant à 97 634.54\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-048

9.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE CONSTRUCTION UNIBEC – POSTE DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 09-11-181, un contrat de services professionnels à la firme Construction Unibec visant à construire un poste de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 1 033 239.99\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été scindé en deux phases, soit la phase 2009 et la phase 2010;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2009 a été complétée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une aide financière de 432 547\$ en vertu de l'entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 03 mars 2010 et s'intitulant «décomptes progressifs no 1 et 2 »;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Unibec des factures 012671 et 012672 produites en date du 4 et du 22 décembre 2009, moins une retenue de 10%, et s'établissant respectivement à 204 374\$ et 238 895.08\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-049

9.1.4

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-397 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 740 000\$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 150 000\$ en appropriant une partie des surplus accumulés au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2010;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU
QUE le règlement 10-397 soit et est adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-050

9.1.5
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL AVEC LA BRIGADE DES POMPIERS DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR LA PÉRIODE 2008-2012

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de travail avec les pompiers de la Brigade de Chapais est échue depuis le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont eu lieu entre la Ville et la Brigade;

CONSIDÉRANT QU'UN accord est intervenu entre les deux parties;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le maire, le directeur général et le chef pompier soient et sont autorisés à signer l'Entente de travail 2008-2012.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-051

9.1.6
RÉSOLUTION – POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES ARRÉRAGES DE TAXES ET DES ARRÉRAGES DE LOCATION DE TERRAINS DE MAISON MOBILE

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Chapais fait face à un niveau important de délinquance en ce qui a trait au paiement des taxes municipales et des locations de terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE les arrérages dus à la Ville de Chapais au 8 mars 2010 sont de 362 103\$;

CONSIDÉRANT QUE cette situation récurrente a un impact négatif sur les finances de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire doter la Ville d'une politique rigoureuse visant à corriger cette situation et en prévenir la répétition.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Le trésorier est autorisé à transmettre au procureur de la Ville, à compter du 15 juin 2010, tous les comptes en souffrance avec mandat d'entreprendre toute procédure ou tout recours jugé utile pour percevoir ces comptes;
3. Dorénavant, le 15 janvier de chaque année, le trésorier procèdera de la même façon à l'égard des comptes au 31 décembre de l'année précédente, sauf s'il existe avec le citoyen concerné une entente de paiement dûment respectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-03-052

9.1.7

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE DEUX (2) PRÉPOSÉS À L'ARÉNA

CONSIDÉRANT le départ de Mme Normande Tremblay et la nécessité de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE deux postes de préposés à l'aréna ont été affichés le 1^{er} février 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures historique du poste no 1 est d'environ 24 heures une semaine sur deux;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures historique du poste no 2 est d'environ 6.5 à 8 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Michel Marois et Florian Bélanger ont déposé leurs candidatures au poste no 1 et que M. Florian Bélanger a déposé sa candidature au poste no 2;

CONSIDÉRANT QUE les deux candidatures possèdent les qualifications requises pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Marois possède plus d'ancienneté que M. Bélanger;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais embauche M. Michel Marois au poste de préposé no 1 à l'aréna et M. Florian Bélanger au poste de préposé no 2 à l'aréna;

QUE M. Florian Bélanger soit promu au statut d'employé régulier à temps partiel à compter du 9 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

10-03-053

9.2.1

RÉSOLUTION – ADJUDICATION DE CONTRATS DE CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 16 février 2010 pour la fourniture des carburants nécessaires au bon fonctionnement des divers départements et services municipaux à savoir l'essence, le mazout et le diesel;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 4 mars 2010;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>carburant</u>	<u>prix affiché</u>	<u>esc</u>	<u>prix total</u>
Gilles Bernard Sonic	mazout	.7825	.06	0.8155
Pétroles MJ – Esso	mazout	.775	.04	0.829
Garage Rivard	essence ordinaire	1.029	.02	1.009
Garage Rivard	essence super	1.089	.02	1.069
Garage Rivard	diesel	1.059	.025	1.034



CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes aux exigences du devis de soumission;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de mazout à l'entreprise Gilles Bernard Sonic au prix unitaire de 0.8155\$ le litre (sujet aux variations du marché).

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de diesel à l'entreprise Garage Rivard au prix de 1.034\$ le litre (sujet aux variations du marché) et le contrat de fourniture de l'essence à la même entreprise suivant le prix unitaire soumis de 1.009\$ le litre pour l'essence ordinaire et 1.069\$ le litre pour l'essence super (sujet aux variations du marché).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-054

9.2.2

RÉSOLUTION – MANDAT À DESSAU – PROTOCOLE ESSIDES – RÉDUCTION DU TRAITEMENT DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire réduire le traitement de l'eau au minimum;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour appliquer le protocole d'évaluation d'une eau souterraine sous l'influence directe de l'eau de surfaces (ESSIDES) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de DESSAU en date du 5 mars 2010 et proposant des honoraires de 4 500\$, excluant les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de DESSAU datée du 5 mars 2010 et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3

URBANISME

10-03-055

9.3.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DE L'AGENT RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QUE l'agent rural a déposé son rapport d'activités 2009;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'approuver ce rapport d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le rapport d'activités 2009 de l'agent rural, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-03-056

9.3.2

RÉSOLUTION – OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB ARCARISQUES – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE le Club Arcarisques a présenté une demande d’aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet « Championnat provincial de tir à l’arc animalier de l’Association des Clubs de Tireurs Animaliers du Québec (l’A.C.T.A.Q.);

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide financière est admissible;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur Chapais-Chibougamau recommande d’accorder une aide financière de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles dans l’enveloppe du Pacte rural de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 4 000\$ au Club Arcarisques de Chapais pour réaliser le « Championnat provincial de tir à l’arc animalier de l’A.C.T.A.Q.: Chapais, Chibougamau, Baie-James les 24 et 25 avril prochain.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-057

9.3.3

RÉSOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU’EN date du 6 janvier 2010, M. Steeve Imbeault a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 7, 7^e Rue, Chapais, à savoir le lot 1-505;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure, portant le n° 10-040, consiste à régulariser la marge latérale droite à 1,82 mètre et la marge latérale gauche à 4,12 mètres au lieu des marges autorisées de 2 mètres minimum totalisant 6 mètres au maximum pour les deux marges, le tout tel qu’exigé par le règlement de zonage n° 01-345 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l’objet d’un avis public le 10 février 2010 et qu’aucune opposition ne s’est manifestée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d’urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la Conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 10-040 soit acceptée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-058

9.3.4

RÉSOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU’EN date du 7 janvier 2010, Mme Gaétane Boily a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage



concernant un immeuble jumelé situé au 40 et 42 de la 2e Rue, Chapais, à savoir les lots 8-113 et 8-121;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure, portant le n° 10-041, consiste à régulariser la marge arrière de chacune des deux (2) maisons unifamiliales à 5,16 mètres au lieu de la marge autorisée de 7,25 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 01-345 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public le 10 février 2010 et qu'aucune opposition ne s'est manifestée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 10-041 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-059

9.3.5

RÉSOLUTION – AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA 1^E RUE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'améliorer la sécurité routière à l'intersection de la 1^e Rue et de la 11^e Avenue;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Laurent Levasseur, directeur général, soit autorisé à installer, dès que possible, trois (3) panneaux d'arrêt à l'intersection de la 1^e Rue et de la 11^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

LOISIRS ET CULTURE

10-03-060

9.4.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-399 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 705 650\$ ET UN EMPRUNT DE 2 029 238\$

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'investissement a été élaboré par Jean-Claude Lebeuf, architecte et établit des dépenses admissibles de 2 705 650\$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé à la Ville de Chapais une subvention de 1 352 825\$ en vertu du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et du Programme d'infrastructures de loisirs Canada;

CONSIDÉRANT QUE 50% de ladite subvention est versée sur réclamation;

CONSIDÉRANT QUE l'autre 50% de la subvention, soit la partie accordée en vertu du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, est payable sur une période de dix (10) ans;



CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'emprunter la somme de 2 029 238\$, dont 1 352 825\$ à être remboursés par la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la partie de l'emprunt remboursable par la Ville de Chapais, soit 1 352 825\$ plus les intérêts, sera effectué sur une période de vingt (20) ans en appropriant une partie du revenu annuel en provenance des redevances d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 février 2010 ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le règlement 10-399 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-061

9.4.2

**RÉSOLUTION – MANDAT À JEAN-CLAUDE LEBEUF –
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING TROIS GLACES**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de retenir les services d'une firme d'architecte pour modifier les plans et devis 2007 et effectuer la mise aux normes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jean-Claude Lebeuf, architecte, en date du 27 février 2010 et proposant des honoraires de 24 900\$;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Jean-Claude Lebeuf, architecte, datée du 24 février 2010 et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-062

9.4.3

**RÉSOLUTION – MANDAT À GÉNIVAR – CONSTRUCTION D'UNE
SALLE DE CURLING TROIS GLACES**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour effectuer l'ingénierie détaillée et assurer le suivi des travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génivar en date du 17 août 2009 et proposant des honoraires de 31140\$;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions.



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Génivar datée du 17 août 2009 et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-03-063

9.4.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING TROIS (3) GLACES

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais autorise M. Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d'offres public;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5

VARIA

10-03-064

9.5.1

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS – MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un substitut au responsable des communications dans le cadre des mesures d'urgence ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE Mme la conseillère Lucie Tremblay soit nommée substitut au responsable des communications des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Certains membres du conseil municipal émettent leurs commentaires.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 20h10.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et Trésorier